



- *Mohamed El Moncef BENGANA*
- *Titre:* Avocat fondateur

POSTES OCCUPES :

De 1968 à 1970 : Chargé de mission en matière de droit de la communication auprès de la Direction Générale de la Radio et de la Télévision Algérienne et relation internationale avec l'UER (Union Européenne des Radios) et l'URTNA (Union des Radios et des Télévisions Nationale d'Afrique).

1970 à Octobre 1973 : Nommé Magistrat à la Cour d'Alger, a occupé successivement les charges de Procureur de la République et Président du Tribunal d'Alger des mineurs.

1973 : Prestation de serment aux barreaux d'Alger.
Avocat à la Cour domicilié au Cabinet de Me Mitidji- Belkacem-Ait Challal.

1983 : Agréé près la Cour Suprême.

1990 : Agréé au Conseil d'Etat.

1992 : Membre fondateur du Cabinet BENCHENEB-BENGANA-BENOUNICHE
Aujourd'hui Membre Fondateur du Cabinet d'Avocats Groupés BENGANA.

COMPETENCES :

- Droit immobilier
- Droit civil (contrat).
- Droit commercial (Fusion et Acquisition)
- Droit relatif à la Communication (opérateur de téléphonie mobile).

EXPERIENCE MENEES AU SEIN DU CABINET :

- Réalisation des opérations de privatisation et assistance du Département Juridique du titulaire de la troisième licence GSM de téléphonie mobile.
- Participation à la cession d'un important patrimoine immobilier à usage d'un Centre Hôtelier géré par la chaîne Hilton à Alger.
- Obtention de la mise en place d'un financement important dans le secteur de la télécommunication, secteur des cimenteries et secteur des usines de dessalement d'eau de mer.
- Assurance de la défense des intérêts des opérateurs tant nationaux qu'étrangers opérants dans le domaine des produits pharmaceutiques.